

QUESTIONS ET RÉPONSES PÉTITION DE LA COALITION VOLONTARIAT JEUNESSE

1. Qu'est-ce que la Coalition Volontariat Jeunesse?

Réponse : La Coalition Volontariat Jeunesse est formée d'organismes qui mettent en œuvre des programmes de volontariat pour les jeunes. Cette coalition a été mise sur pied de façon ponctuelle autour d'un projet de pétition qui vise à sensibiliser l'opinion publique à l'importance de soutenir les organismes non gouvernementaux (ONG) qui envoient des volontaires servir des communautés au Canada ou à l'étranger.

2. Qui fait partie de la Coalition Volontariat Jeunesse?

Réponse : La coalition est formée de Jeunesse Canada Monde, Katimavik, Oxfam-Québec, Club 2/3, Mer et Monde, Développement et Paix/*Development and Peace*, Fédération des centres d'action bénévole du Québec (FCABQ), Alternatives, l'AQOCI, Clowns Sans Frontières, *Youth Challenge International*, VSO Canada et le *Coady International Institute*.

3. Pourquoi la coalition lance-t-elle cette campagne de pétitions maintenant? Quelle en est l'urgence?

Réponse : Les organismes qui offrent des programmes de volontariat jeunesse ont de la difficulté à obtenir les ressources nécessaires pour répondre à la demande de milliers de jeunes qui aimeraient participer à leurs programmes. Malgré les surplus budgétaires du gouvernement canadien, les besoins des jeunes ne semblent pas constituer une priorité pour le gouvernement. Le gouvernement canadien en a les moyens; pourquoi ne pas agir maintenant? La session du Parlement devant commencer fin septembre, l'automne est le moment idéal pour susciter un débat au sujet du volontariat jeunesse à la Chambre des communes et au Sénat.

4. Pourquoi lancer une campagne de pétition plutôt que de chercher à faire du lobbying auprès du gouvernement? Est-ce que c'est vraiment un bon moyen de mettre le gouvernement sous pression?

Réponse : La remise de milliers de pétitions au gouvernement constitue un moyen d'action concret qui ne pourra pas être ignoré. Cela prouve que la population canadienne appuie massivement notre campagne et les programmes de volontariat jeunesse. Le gouvernement sera plus susceptible de réagir à un appui massif. De plus, notre message est positif. Les programmes de volontariat jeunesse rendent un service nécessaire à la population canadienne. Les jeunes autant que les communautés en sont les bénéficiaires. Les jeunes acquièrent de l'expérience, et leur engagement bénévole a des retombées positives dans les communautés.

5. Pourquoi ne pas avoir mis en œuvre une pétition par courriel plutôt que sur papier? Ce serait plus écologique, plus facile à gérer, et on pourrait rejoindre un plus grand nombre de personnes.

Réponse : Pour être valable, une pétition doit être remise au Parlement en format papier. De plus, faire signer des pétitions exige un contact de personne à personne. C'est le meilleur moyen de communiquer le message de la Coalition à la population canadienne.

6. Pensez-vous vraiment que les Canadiens se sentent concernés par le volontariat jeunesse? Est-ce une priorité nationale?

Réponse : Notre Coalition attire l'attention sur une réalité mal connue au Canada. Il n'y a pas beaucoup de Canadiens qui savent que les organismes de volontariat jeunesse doivent dire non à la vaste majorité des jeunes désireux de consacrer plusieurs mois de leur vie à travailler comme volontaires. On leur refuse cette possibilité parce que les organismes expérimentés et non gouvernementaux qui mettent en œuvre ces programmes de volontariat jeunesse ne disposent pas des ressources nécessaires.

7. Est-ce qu'il y a vraiment beaucoup de jeunes qui se voient refuser la possibilité de participer à des programmes de volontariat jeunesse?

Réponse : Oui, des dizaines de milliers chaque année. À Jeunesse Canada Monde par exemple, plus de 5 000 jeunes Canadiens se sont inscrits comme candidats potentiels au programme principal 2005-2006, mais nous n'avions qu'environ 600 places à offrir à ces jeunes.

8. Pourquoi aurions-nous besoin d'une politique jeunesse pour permettre à des jeunes de faire du volontariat jeunesse au Canada?

Réponse : Une politique jeunesse cohérente permettrait de coordonner les efforts des différentes ONG impliquées dans le volontariat jeunesse. L'engagement clair et à long terme du gouvernement est nécessaire pour remédier à cette situation et répondre aux besoins des jeunes et des organismes. Le Canada est l'un des pays, parmi les 30 qui sont membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), qui n'ont pas de politique jeunesse. Par ailleurs, une cinquantaine de pays dans le monde offrent aux jeunes la possibilité de participer à des programmes de services volontaires - des pays moins favorisés que le Canada comme le Niger, le Ghana, le Bénin, l'Algérie, la Gambie et l'Éthiopie.

9. Le volontariat, c'est pour les personnes plus âgées qui ont beaucoup de temps à leur disposition. Les jeunes devraient consacrer leur temps aux études et penser à leur avenir professionnel plutôt qu'au volontariat.

Réponse : Le volontariat permet aux jeunes d'acquérir des compétences utiles pour leur avenir et complémentaires aux études. Les expériences de volontariat ont une valeur éducative. Ces expériences permettent de découvrir d'autres cultures, de s'ouvrir à d'autres réalités et de se sensibiliser à différents enjeux sociaux. Les jeunes volontaires acquièrent des expériences pratiques tout en contribuant au mieux-être des communautés. La société dans son ensemble a tout à gagner en aidant les jeunes à devenir des citoyens plus engagés.

10. Pourquoi s'adresser au gouvernement pour obtenir plus de financement? Pourquoi ne cherche-t-on pas le soutien financier du secteur privé?

Réponse : Le secteur privé peut certes contribuer à la mise en œuvre de certains programmes, et il le fait déjà, mais un soutien permanent et substantiel est nécessaire pour répondre aux besoins grandissants des jeunes Canadiens. Une des options privilégiées par Jeunesse Canada Monde est la création d'un Conseil du Volontariat Jeunesse qui relèverait directement du Parlement et recevrait un financement global à distribuer en fonction des besoins des ONG.

11. Jeunesse Canada Monde reçoit déjà des millions de \$ de l'ACDI. Pourquoi ne pas chercher à en obtenir plus de cette agence gouvernementale?

Réponse : Le financement de l'ACDI n'est pas assuré ni permanent. JCM a signé une entente qui viendra à échéance dans quatre ans. Il est absolument crucial de diversifier les sources de financement.

12. Pourquoi signer deux pétitions?

Réponse : Il faut signer deux pétitions, car elles seront remises à la Chambre des communes ainsi qu'au Sénat. Les députés et les sénateurs sont obligés de déposer les lots de pétitions qu'ils reçoivent. En sensibilisant ainsi le plus grand nombre d'entre eux, on augmente ainsi nos chances que la question du volontariat jeunesse fasse l'objet de débats vigoureux à la Chambre et au Sénat.

13. Pourquoi compter sur les contribuables pour financer des programmes de volontariat?

Réponse : Le volontariat possède une riche valeur éducative et culturelle en plus de répondre, dans bien des cas, aux objectifs du gouvernement canadien en ce qui concerne le développement international. Ces trois domaines, éducation, culture et développement international, relèvent presque exclusivement du financement de l'État. Par conséquent, la survie du volontariat jeunesse dépend largement du financement gouvernemental.

14. Quel est votre plan d'action? Que va-t-il se passer une fois que les pétitions seront signées?

Réponse : Au cours des prochaines semaines, la Coalition déterminera la marche à suivre pour la dépôt des pétitions au gouvernement. Plusieurs possibilités sont envisagées. Nos démarches vont susciter des débats à la Chambre des communes et au Sénat sur la question du volontariat jeunesse. Par la suite, on pourrait promouvoir et faciliter l'adoption d'un projet de loi visant la création d'un Conseil du Volontariat Jeunesse ou, encore, l'établissement d'une politique nationale de la jeunesse. Il est à noter que, depuis 1986, le Règlement de la Chambre stipule que le gouvernement doit répondre dans les 45 jours à toutes les pétitions qui lui sont transmises. Au Sénat, la procédure est sensiblement la même.